

# DÉCOUVRIR LE PACTE MONDIAL POUR DES MIGRATIONS SÛRES, ORDONNÉES ET RÉGULIÈRES (PMM)



Mandaté par

**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



Ministère fédéral de la  
Coopération économique  
et du Développement



**Publié par :**

Deutsche Gesellschaft für  
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Sièges de la société  
Bonn et Eschborn, Allemagne

**Programme**

Promouvoir une migration axée sur le développement  
Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5  
65760 Eschborn, Allemagne

T +49 61 96 79-0  
F +49 61 96 79-11 15

E [info@giz.de](mailto:info@giz.de)  
I [www.giz.de/en](http://www.giz.de/en)

**Responsable :**

David Nii Addy

**Auteurs :**

Paddy Siyanga Knudsen  
Andrea Bregoli  
secrétariat du Comité d'action de la société civile

**Conception/Maquette :**

DIAMOND media GmbH, Neunkirchen-Seelscheid

**Crédits photos :**

Plateforme des acteurs africains non étatiques consacrée à la  
migration et au développement ; Secrétariat du Comité d'action  
de la société civile ; GIZ ; Shutterstock

**Sur mandat du**

Ministère fédéral allemand de la  
Coopération économique et du Développement (BMZ),  
Division Principes relatifs aux déplacements et aux migrations

Eschborn, 2025



# AVANT-PROPOS

Il est parfois difficile de ne pas se perdre dans les méandres du Pacte mondial sur les migrations. Pour de nombreuses personnes, particulièrement celles qui ne sont pas impliquées au quotidien dans les cercles de la politique internationale sur les migrations, comprendre le Pacte mondial sur les migrations et ce qu'il représente peut s'avérer extrêmement compliqué. Bien que les parties prenantes aient généralement entendu parler du Pacte mondial sur les migrations, sa pertinence et sa signification restent souvent floues. Ces organisations et communautés jouent pourtant un rôle crucial dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations au niveau local et au niveau national.

Nous espérons que cette brochure leur permettra d'avoir une vision plus claire du Pacte mondial sur les migrations et qu'elle aidera les organisations de la société civile et les lecteurs à mieux comprendre ses principales composantes, tout en leur offrant des conseils pratiques sur ce qu'il est possible de faire pour s'impliquer efficacement.

Cette brochure est le fruit d'une collaboration entre le **Comité d'action de la société civile et le programme de la GIZ « Promouvoir une migration axée sur le développement »**. Elle a été mandatée par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ).

Avec ses plus de 50 réseaux et organisations de la société civile, le Comité d'action est la plus grande plateforme mondiale de la société civile engagée dans la défense d'une gouvernance et d'une politique mondiales sur les migrations. Le Comité d'action est hébergé par la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM).

Le programme « Promouvoir une migration axée sur le développement » entend aider les pays partenaires à tirer parti des bénéfices de la migration régulière, à impliquer la diaspora dans le développement durable et à soutenir les efforts déployés par les acteurs publics et les organisations de la société civile pour apporter des contributions sensibles au genre au Pacte mondial sur les migrations.



# PRÉSENTATION DU PACTE MONDIAL SUR LES MIGRATIONS



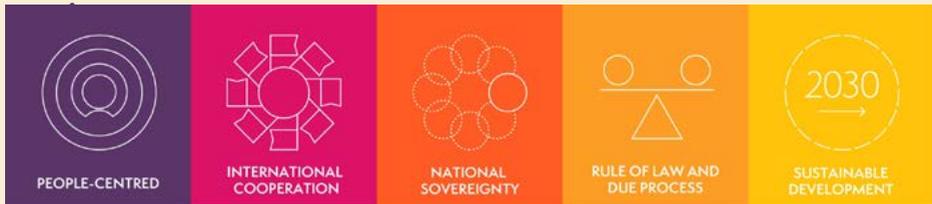
Adopté en 2018, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (ou Pacte mondial sur les migrations) est **le premier cadre d'engagement pour une approche commune de la migration internationale jamais adopté par des gouvernements**. Bien qu'il s'agisse d'un Accord non contraignant des Nations unies<sup>1</sup>, le Pacte mondial sur les migrations s'appuie sur **10 principes** et **23 objectifs** pour aider les gouvernements à concevoir et à mettre en œuvre des politiques permettant de garantir des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le Pacte mondial sur les migrations rassemble des acteurs clés qui s'efforcent de répondre aux besoins et aux vulnérabilités des migrant·e·s tout en tirant parti des impacts positifs de la migration sur le développement durable.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> En signant un Accord non contraignant des Nations unies, les gouvernements acceptent de travailler à la réalisation des objectifs, plans et déclarations figurant dans le texte, mais ne sont pas soumis au droit international.

<sup>2</sup> De plus amples informations sur ce cadre historique des Nations unies sont disponibles [ici](#).

# APERÇU DES DIX PRINCIPES

Il est centré sur l'individu et fondé sur les droits humains – les droits des migrants sont des droits humains.



La coopération entre les gouvernements est une composante essentielle de sa réussite.

Il priorise les besoins et problèmes spécifiques, notamment la discrimination et les vulnérabilités fondées sur le genre, des femmes, des filles et des personnes non binaires, en optant pour une approche répondant à la problématique de genre<sup>3</sup>.

Il défend l'utilisation d'une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics afin que les politiques soient cohérentes dans tous les ministères et pas uniquement au niveau du ministère chargé de la migration.



HUMAN RIGHTS



GENDER-RESPONSIVE



CHILD-SENSITIVE



WHOLE-OF-GOVERNMENT  
APPROACH



WHOLE-OF-SOCIETY  
APPROACH

Il adhère à une approche mobilisant l'ensemble de la société afin que toutes les composantes de la société (administrations, société civile, secteur privé, etc.) soient impliquées en tant que parties prenantes à tous les niveaux, du local à l'international.

<sup>3</sup> Pour garantir une vision commune du principe, les pouvoirs publics et les parties prenantes sont invités à consulter le guide « [Intégrer le genre au processus de mise en œuvre du Pacte mondial en six étapes](#) ».

# APERÇU DES OBJECTIFS DU

Le Pacte mondial sur les migrations contient 23 objectifs. Chaque objectif est associé à un engagement et à des actions devant le réaliser.



Garantir aux migrants un recrutement équitable et un emploi décent et sûr, protéger leurs droits et promouvoir la dignité au travail.

S'attaquer aux facteurs de vulnérabilité liés aux migrations et les réduire, en offrant aux migrants sécurité, dignité et appui essentiel.

Aider les migrants et les diasporas à contribuer pleinement au développement durable dans leurs communautés.



**12** CONTRÔLE, ÉVALUATION ET ORIENTATION



**13** ALTERNATIVES À LA RÉTENTION



**14** PROTECTION CONSULAIRE



**15** ACCÈS AUX SERVICES DE BASE



**16** INTÉGRATION ET COHÉSION SOCIALE



**17** ÉLIMINER LES DISCRIMINATIONS



**18** PERFECTIONNEMENT ET RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS



**19** CONTRIBUTION DES MIGRANTS ET DIASPORA



**20** ENVOIS DE FONDS



**21** RETOUR DIGNE ET RÉINTÉGRATION DURABLE



**22** PROTECTION SOCIALE



**23** COOPÉRATION INTERNATIONALE

Améliorer et diversifier les filières proposant une migration sûre, ordonnée et régulière pour offrir de meilleures opportunités de travail, d'éducation et de mobilité.

Renforcer la coopération internationale et les partenariats mondiaux pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Tous les objectifs du Pacte mondial sur les migrations sont interconnectés, ce qui signifie que toute amélioration ou détérioration d'un objectif se répercute sur la réalisation des autres. C'est à l'image de la complexité des difficultés que les migrant·e·s rencontrent quotidiennement à toutes les étapes de la migration, dans les pays d'origine, de transit et de destination.

Quand elles considèrent l'avancement du Pacte mondial sur les migrations, les nombreuses parties prenantes y travaillant regroupent plusieurs objectifs. Voici un exemple d'objectifs qui peuvent être regroupés pour faciliter la compréhension :



## RÉFLEXION POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

***Votre travail correspond-il aux objectifs du Pacte mondial sur les migrations ?***

*À n'en pas douter ! Le Pacte mondial sur les migrations concerne tous les secteurs de la migration et même d'autres secteurs du développement. Les organisations locales ou les acteurs de la société civile doivent donc commencer par trouver auxquels des 23 objectifs leur action contribue, et il est probable que les recouvrements seront nombreux. Les 10 principes directeurs peuvent également être utilisés pour déterminer l'approche la mieux adaptée à leur travail.*

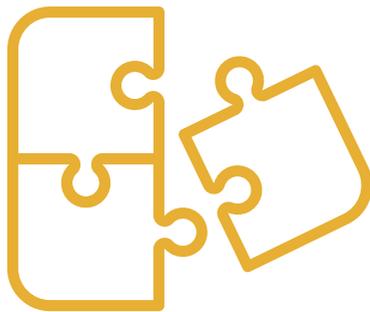
***Quels objectifs du Pacte mondial sur les migrations seraient pertinents pour vous ?***



Le regroupement des objectifs 5, 6, 7, 19 et 23 montre qu'il est nécessaire de créer davantage de convergences et de collaborations entre les ministères (p. ex., immigration et travail) et agences des États membres, les entreprises du secteur privé, les cabinets de recrutement et les organisations de migrant·e·s et de membres de la diaspora. De tels partenariats sont essentiels pour s'assurer que les filières régulières et les Accords sur la migration de main-d'œuvre garantissent à la fois des emplois décents et le respect des droits humains des travailleurs migrants et de leurs familles. La réalisation de ces objectifs favorisera une approche plus durable pour lutter contre les déficits de compétences et de main-d'œuvre, pour sécuriser les parcours des migrant·e·s – l'accent étant mis sur leurs droits et sur leur capacité d'action – et pour encourager un développement significatif dans les pays d'origine, de transit et de destination.



# EN QUOI LE PACTE MONDIAL SUR LES MIGRATIONS EST-IL IMPORTANT ?



- Premier Accord à large portée conclu **entre des gouvernements en faveur d'une migration sûre, ordonnée et régulière**, le Pacte mondial sur les migrations promeut au niveau international **une vision et un engagement communs au sujet de la migration mondiale**. Il est indispensable de créer une vision commune pour améliorer la coopération, harmoniser les politiques, protéger les droits des migrant·e·s et relever les défis que les pays ne peuvent pas résoudre seuls.



## RÉFLEXION POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

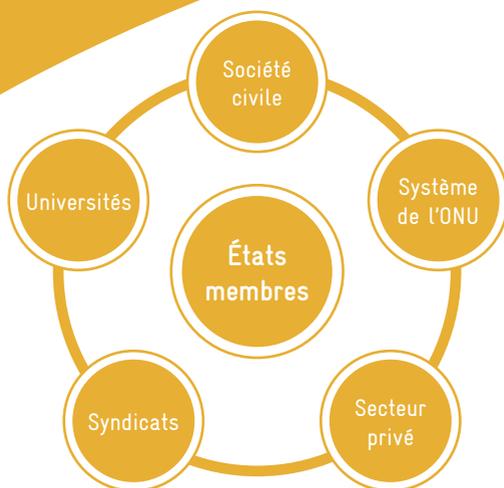
***La gouvernance mondiale de la migration améliore-t-elle la vie des migrant·e·s ?***

*Le lien entre la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations et l'amélioration de la vie des migrant·e·s n'est pas clairement établi. La gouvernance permet néanmoins aux pays de bénéficier d'un outil complet pour garantir des migrations sûres, ordonnées et régulières, avec des actions de plaidoyer et des indicateurs mesurables pour en évaluer l'impact.*

- Comme le Pacte mondial sur les migrations donne une place essentielle à l'implication des parties prenantes, il constitue un **espace pour la société civile** et les communautés de migrant·e·s leur permettant d'échanger sur les défis auxquels elles sont confrontées et de plaider en faveur de solutions adaptées à leurs besoins. Ce processus permet de s'assurer que les politiques sur la migration sont inclusives, pratiques et fondées sur des expériences vécues.
- Le Pacte offre un **cadre pour lutter contre les politiques et les pratiques controversées qui ne servent pas les intérêts des migrant·e·s**, de leurs familles et de leurs communautés.



# QUI MET EN ŒUVRE LE PACTE MONDIAL SUR LES MIGRATIONS ?



## ● États membres

Les États membres, c'est-à-dire les gouvernements qui ont signé l'Accord, sont les premiers responsables de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations. Ils peuvent, pour ce faire, élaborer des plans nationaux fixant des priorités et conçus en collaboration avec les acteurs de la société civile, le secteur privé, la diaspora, les organisations locales et la communauté internationale (agences des Nations unies, etc.) qui travaillent sur la question de la migration.

### **Engagement régional – collaboration au-delà des États membres :**

Les États membres coopèrent également avec des mécanismes et des cadres de coopération à l'échelle régionale.

## Réseau des Nations unies sur la migration

Le Réseau des Nations unies sur la migration est une plateforme dédiée regroupant des organismes régionaux et des agences des Nations unies qui appuient les États membres dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Pacte mondial sur les migrations.

Le Réseau dispose d'un coordinateur (OIM) et d'un comité exécutif composé d'un nombre d'organismes régionaux et d'agences des Nations unies. Il s'appuie également sur des groupes de travail thématiques et un secrétariat, qui fait office de point de contact pour la société civile.

Le Réseau :

- offre aux États membres des solutions de renforcement des capacités et d'assistance technique, notamment sous la forme d'ateliers, de consultations, de cartographie et autres travaux de recherche, pour présenter les enjeux, les priorités et les actions concrètes associés à la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations.
- publie des déclarations et des appels à l'action sur les questions liées à la migration.
- organise des activités ouvertes à toutes les parties prenantes, telles que des consultations virtuelles et des auditions physiques.
- coordonne les groupes de parties prenantes qui travaillent sur des objectifs spécifiques du Pacte mondial sur les migrations ou sur des questions précises liées à la migration.



### RÉFLEXION POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

***Votre gouvernement possède-t-il un plan d'action relatif au Pacte mondial sur les migrations et l'administration locale joue-t-elle un rôle dans sa mise en œuvre ?***

*Les États membres impliquent souvent les administrations locales en faisant appel à leurs propres mécanismes, sachant que, dans la pratique, les administrations locales peuvent jouer un rôle important pour garantir l'impact du Pacte sur le terrain.*

## Pays champions du Pacte mondial sur les migrations

Les [pays champions du Pacte mondial sur les migrations](#)<sup>4</sup> sont des États membres qui ont choisi de s'unir pour mieux coopérer, pour se soutenir mutuellement et pour échanger des bonnes pratiques<sup>5</sup>. Depuis 2024, ces 35 pays aident le Réseau des Nations unies sur la migration en apportant des idées et des enseignements tirés de leur expérience. Ils se réunissent régulièrement et publient des rapports et des déclarations conjointes en lien avec le Pacte mondial sur les migrations.

## Société civile

Le Pacte mondial sur les migrations ne peut être mis en œuvre efficacement que si toutes les parties prenantes collaborent pleinement, sachant que la société civile et les organisations locales jouent un rôle crucial.

Au niveau mondial, le Comité d'action de la société civile (voir l'encadré) soutient l'engagement de la société civile dans les processus liés au Pacte mondial sur les migrations en collaborant avec les réseaux et les organisations de la société civile pour s'assurer que les acteurs locaux et autres groupes de la société civile sont en mesure de participer activement.

Au sein du secrétariat du Réseau, l'agent chargé des liens avec la société civile aide les acteurs à communiquer sur les futurs événements destinés à la société civile et sur les possibilités d'implication, par exemple, les entretiens sur le Pacte mondial (webinaires informels en ligne), les évaluations du Pacte mondial et le Forum d'examen des migrations internationales.

### Comité d'action de la société civile

**Contexte** : depuis 2016, le Comité d'action est organisé sous la forme d'une plateforme mondiale de membres<sup>6</sup> qui a pour but de coordonner les acteurs de la société civile, de mener des actions de plaidoyer et de **participer** aux processus décisionnels liés à la politique mondiale et à la gouvernance de la migration.

**Objectif principal** : partager des informations importantes sur l'évolution de la gouvernance et de la politique mondiales sur les migrations ; créer des stratégies et mener des actions au niveau collectif ; renforcer et démocratiser la participation de la société civile du niveau local au niveau international.

<sup>4</sup> Un aperçu actualisé des pays champions est disponible [ici](#).

<sup>5</sup> « Bonnes pratiques » est une expression utilisée couramment par les Nations unies pour désigner les exemples positifs qui sont diffusés dans l'espoir qu'ils puissent aider ou inspirer des initiatives similaires.

<sup>6</sup> Vous trouverez la liste des membres du Comité d'action de la société civile [ici](#).



# STIMULER LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE MONDIAL SUR LES MIGRATIONS



## À quoi pourrait ressembler la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations sur le terrain ?

Accès à des services de base, tels que la santé, l'éducation et la justice

Emploi décent et droit du travail

### Exemple

Former les parties prenantes afin de renforcer leur compréhension du droit du travail et de leur permettre d'identifier et de traiter les situations de non-respect des droits fondamentaux au travail et des conditions contraires aux droits humains.

Implication  
judicieuse auprès  
des migrant·e·s et  
de la diaspora

### Exemple

Pour réussir la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations, il est nécessaire de mesurer les progrès réalisés et d'aider à ce que les États rendent des comptes. La solution, pour y parvenir, consiste à créer des « indicateurs ».

Un des groupes de travail du Réseau, composé des Nations unies et de parties prenantes, a élaboré des propositions d'indicateurs à la suite d'une série de consultations.

La société civile a toutefois identifié des lacunes et des problèmes au niveau de leur mise en œuvre et de leur utilisation dans le contexte local.



### BOÎTE À OUTILS : INDICATEURS DU PACTE MONDIAL SUR LES MIGRATIONS POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le réseau de suivi du Pacte mondial sur les migrations créé par la société civile espagnole a élaboré, en collaboration avec des organisations locales de migrant·e·s, une série d'indicateurs pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Pacte. Les organisations de la société civile peuvent utiliser ces indicateurs pour appeler à améliorer la mise en œuvre au niveau national et au niveau local. La proposition est disponible [ici](#) (en anglais).

Filières régulières  
basées sur les  
droits humains

Politiques sensibles  
au genre

### Exemple

De nombreux acteurs de la société civile et organisations d'experts apportent des recommandations aux gouvernements pour les aider à intégrer des considérations de genre dans leurs politiques, par exemple en favorisant les emplois décents et le droit du travail pour les domestiques et autres travailleuses migrantes.



## BOÎTE À OUTILS : MISE EN ŒUVRE FAVORISANT L'ÉGALITÉ DE GENRE DU PACTE MONDIAL SUR LES MIGRATIONS

Le Pacte mondial sur les migrations promeut l'égalité de genre et l'autonomisation de toutes les femmes et filles. ONU Femmes et le Centre pour la migration, le genre et la justice (Center for Migration, Gender and Justice) proposent des outils permettant d'intégrer l'égalité de genre à la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations.

Le guide « **Intégrer le genre au processus de mise en œuvre du Pacte mondial en six étapes** » publié par ONU Femmes est un outil général qui aide à intégrer le genre à toutes les étapes de la mise en œuvre d'un projet.

La publication « **Politiques et pratique : Guide pour une mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations soucieuse des sexospécificités** » d'ONU Femmes explique comment adopter une approche sensible au genre pour chacun des objectifs du Pacte mondial sur les migrations.

Le **Gender-Migration Index (GMI)** du [Centre pour la migration, le genre et la justice](#) est un outil conçu par la société civile, qui s'appuie sur les expériences vécues par les femmes, les filles, les personnes LGBTQIA+ et les migrant·e·s de diverses identités de genre. L'indice est basé sur un système d'indicateurs qui mesurent la capacité des politiques sur la migration à répondre à la problématique de genre et à impliquer les migrant·e·s.



# COMMENT LE SUIVI DU PACTE MONDIAL SUR LES MIGRATIONS EST-IL ASSURÉ ?



**Procédures d'évaluation nationales** : chaque État membre possède ses propres méthodes pour évaluer les progrès réalisés. Nombre d'entre eux optent pour un rapport d'**d'examen national volontaire**, qui est ensuite transmis au Réseau. Certains États demandent à des experts de la société civile de participer à la rédaction du rapport.

Les **examens régionaux et internationaux** rassemblent des États membres qui discutent des progrès accomplis dans la réalisation du Pacte mondial sur les migrations. Ils sont organisés tous les deux ans, en alternance avec le Forum d'examen des migrations internationales et les Forums régionaux d'examen des migrations.

**Forum régional d'examen des migrations** : les examens régionaux mettent l'accent sur les progrès réalisés par le Pacte mondial sur les migrations dans la région concernée et sont organisés par des organes régionaux des Nations unies<sup>7</sup>.

Chaque forum régional inclut une audition des parties prenantes au cours de laquelle ces dernières (dont la société civile) sont invitées à partager leurs points de vue. Ces contributions sont ensuite résumées et présentées par un rapporteur lors du forum. Les acteurs de la société civile ont ainsi la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de rencontrer d'autres parties prenantes. Les consultations régionales peuvent également inclure des contributions au rapport final.

**Forum international d'examen des migrations** : ce forum est le principal espace à l'échelle mondiale où les gouvernements discutent de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations. Il inclut également une audition des parties prenantes, sachant qu'un·e représentant·e de la société civile et un·e représentant·e des migrant·e·s présentent ensuite leurs résumés lors du **Forum international d'examen des migrations**.

Avant le forum, un projet de déclaration sur les progrès réalisés<sup>8</sup> est négocié par les États membres, qui votent ensuite son adoption ou son rejet. Cette déclaration met en avant les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations et aide les États membres à s'impliquer davantage dans la mise en œuvre du Pacte.

<sup>7</sup> Des informations sur les différents examens régionaux et sur les organes chargés de leur organisation sont disponibles [ici](#) (en anglais).

<sup>8</sup> La déclaration sur les progrès réalisés offre un aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations dans le monde entier. De plus amples informations sont disponibles [ici](#).



# IMPLICATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DE LA BASE



## Comment les organisations de la société civile et les communautés locales peuvent-elles s'impliquer dans les processus associés au Pacte mondial sur les migrations ?

- Contactez le réseau national du Pacte mondial sur les migrations de votre pays.
- Téléchargez votre travail dans la base de données du Réseau des Nations unies sur la migration.
- Plaidez en faveur de l'adoption de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations.
- Renseignez-vous sur la manière dont la société civile se prépare aux examens en vous connectant aux réseaux régionaux de la société civile travaillant sur la migration.
- Sollicitez les plateformes mondiales axées sur le plaidoyer de la société civile telles que le Comité d'action de la société civile.
- Abonnez-vous aux listes de diffusion du Comité d'action et du secrétariat du Réseau.

# Quelles opportunités le plaidoyer de la société civile trouve-t-il dans le forum international d'examen des migrations et les forums régionaux ?

Les acteurs de la société civile peuvent se regrouper pour coordonner leurs actions de plaidoyer et leur participation en passant par des plateformes et des réseaux régionaux, ainsi que par des plateformes internationales comme le Comité d'action de la société civile. Par ce biais, ils peuvent préparer une participation efficace en s'entraînant. Ces actions sont essentielles pour garantir une solide participation de la société civile, mais aussi pour soutenir ou mettre la pression sur les gouvernements, selon le cas.

## Principaux messages de plaidoyer de la société civile mondiale

1. **Rien pour les migrant·e·s sans les migrant·e·s** : l'essentiel est de s'assurer que les migrant·e·s ont la possibilité de participer et de rester au cœur de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations.
2. **Favoriser l'espace civique et la co-création** : les acteurs de la société civile sont reconnus, soutenus et encouragés en tant que partenaires essentiels ; la possibilité leur est donnée de s'impliquer précocement dans le processus.
3. **Le genre compte** : la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations requiert une grande sensibilité aux impacts concrets d'une planification répondant à la problématique de genre. Il faut pour cela utiliser l'espace offert par le Pacte mondial sur les migrations pour mener des actions de plaidoyer en faveur des femmes, des filles, des personnes LGBTIQ+ et de la communauté en général.

